

**Plan de
gestion des
matières
résiduelles
2016-2020
AVANCEMENT**



**RÉALISATIONS
2019**



Note : les mots ou groupes de mots **en orange** vous dirigent en un clic vers des sites Internet pertinents pour découvrir de l'information complémentaire.

Pour tout savoir de l'avancement du PGMR de la MRC RDN

Le présent document a pour but de communiquer l'avancement des actions prévues au Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 (PGMR) de la **MRC de La Rivière-du-Nord** (MRC RDN) pour l'année 2019. Il fait suite à **la version abrégée et simplifiée du PGMR**, laquelle inclut également les actions réalisées en 2016, ainsi qu'aux documents des réalisations 2017 et 2018. Vous les trouverez **ici**.

Pour tout savoir du PGMR

Vous trouverez le **PGMR complet** directement sur le site de la MRC RDN, lequel comprend :

- › Le profil du territoire d'application;
- › L'encadrement législatif et la répartition des responsabilités;
- › Les installations, les organismes et les services offerts en gestion des matières résiduelles (GMR);
- › Le portrait des générateurs et l'inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire de la MRC RDN;
- › La description des enjeux, les orientations et les objectifs;
- › La description des mesures et le plan d'action;
- › La surveillance et le suivi de la mise en œuvre du PGMR.

Municipalités de la MRC de La Rivière-du-Nord :

Prévost
Saint-Colomban
Saint-Hippolyte
Saint-Jérôme
Sainte-Sophie

UN LEXIQUE POUR S'Y RETROUVER

Des acronymes et des abréviations sont utilisés dans ce document pour alléger la lecture. Vous trouverez leur signification, au besoin, dans ce **lexique**. En prime, vous en apprendrez encore davantage sur la GMR!

Savez-vous ce que signifient les symboles apposés sur les matières ?

La conscience écologique et la saine GMR ont donné lieu à la création de plusieurs symboles se retrouvant sur les emballages de nos produits. Ils ont pour but parfois de nous informer de la composition d'une matière, ou encore, de la façon d'en disposer. Voici les plus importants.



La boucle de Möbius (ou cercle, ruban, anneau) est le symbole universel des matériaux recyclables depuis 1970. Elle sert à identifier les produits et emballages recyclables. Le cercle inclut un pourcentage au centre ? Il indique que l'article contient ce pourcentage de matières recyclées.



L'avez-vous vu passer ? En 2015, Triman a été créé en France pour signifier que le produit sur lequel il est apposé est récupérable. Sauf pour le verre, il doit figurer sur tout emballage et produit recyclable français.



Forest Stewardship Council Signifie que le bois qui entre dans la fabrication du produit est issu d'une forêt gérée de façon responsable et durable. Il existe **différentes étiquettes.**

Ces **symboles** indiquent la nature du plastique :

- 1-PETE : polyéthylène téréphtalate
- 2-PEHD ou HDPE : polyéthylène haute densité
- 3-V : polychlorure de vinyle
- 4-PELD ou LDPE : polyéthylène basse densité
- 5-PP : polypropylène
- 6-PS : polystyrène
- 7-OTHER : Autre plastique



LE NUMÉRO 6

Polystyrène, mousse de polystyrène, styromousse ou styrofoam (plastique numéro 6), il s'agit bien de la même matière ! On le retrouve sous différents types : expansé, extrudé ou injecté. Utilisé pour fabriquer des emballages de produits électroniques, des protections pour le transport des meubles, des barquettes alimentaires, des pots de yogourt, des produits isolants, et ainsi de suite, le polystyrène est l'un des plastiques les plus employés au monde et, malheureusement, l'un des moins recyclés **alors qu'il prend plusieurs milliers d'années à se décomposer...** Ce matériau n'est pas accepté à ce jour dans notre bac de récupération. Alors surtout, ne déposez pas vos objets de styromousse dans votre bac bleu. Vous ne feriez que nuire ! **Le polystyrène est rejeté par les centres de tri** puisqu'il nuit à la qualité des autres matières. Il se défait en billes, colle aux matières et les contamine. Mais, bonne nouvelle ! Les éco-centres de la MRC RDN acceptent maintenant la matière.

GRUPE GAGNON RECYCLE LE POLYSTYRÈNE

Une fois le polystyrène déposé aux éco-centres, que se passe-t-il ? Il prend le chemin d'une entreprise de chez nous : Groupe Gagnon. Avec son nouveau **service d'éco-captation**, en 2018 ce sont 300 tonnes de polystyrène qui ont été récupérées et recyclées. Son potentiel est illimité; il peut être réutilisé à l'infini. Ce n'est donc qu'un début !

Des ressources intéressantes et utiles

RECYC-QUÉBEC ET L'APPLICATION ÇA VA OÙ?

Le [site Internet de RECYC-QUÉBEC](#) est rempli d'informations, de trucs et d'outils pour nous aider à mieux gérer nos matières. Comment mieux consommer et récupérer davantage? Comment faire de l'herbicyclage, du feuillicyclage et du compostage domestique? Vous y trouverez des [réponses à vos questions](#).

Vous demandez-vous où déposer les objets dont vous voulez vous départir? Utilisez l'outil [Ça va où?](#) et laissez-vous guider!

RECYC-TV avec Ti-Mé

Pour mieux récupérer, il suffit d'être mieux informé. Porte-parole de RECYC-QUÉBEC, Ti-Mé a lancé en 2019 [la chaîne RECYC-TV](#). Apprenez à mieux gérer vos matières résiduelles avec des vidéos aussi drôles qu'instructives.

ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC (ÉEQ)

Faire des choix d'emballage écoresponsables, autant de la part des entreprises que de la part de la population (qui achète des produits emballés), se traduit par une multitude de gestes simples qui ont de grandes répercussions. Savez-vous vous y retrouver? Avant d'acheter un produit, nous devons porter une attention particulière à son emballage. [Éco Entreprises Québec](#) nous guide et nous informe au moyen de trucs utiles



et de chiffres aussi étonnants que révélateurs. Du plaisir vous attend sur le site internet. Profitez-en pour tester vos connaissances avec l'ÉcoQuiz!

TRICENTRIS

Tricentris, dont le centre de tri de Lachute reçoit les matières déposées dans les bacs bleus des citoyens des municipalités de la MRC RDN, transmet une foule d'informations utiles via son site Internet. Quelles matières vont dans notre bac de récupération? Les sacs de plastique sont-ils acceptés? Et les vêtements? Doit-on rincer les contenants? Que peut-on faire pour aider au tri et à la qualité des matières récupérées? Où vont nos matières récupérées et triées? [Visitez le site de Tricentris!](#)

DÉVELOPPEMENT DURABLE RIVIÈRE DU NORD (DDRDN)

DDRDN est un organisme sans but lucratif mandaté pour gérer les quatre écocentres de la MRC RDN (celui de Saint-Colomban est géré par la Ville). Son rôle? Récupérer les matières en vue de leur réemploi, de leur recyclage ou de leur valorisation. Pour tout savoir sur votre écocentre (matières acceptées, fonctionnement et plus), [visitez le site Internet de DDRDN](#).

Des chiffres révélateurs et des habitudes à adopter

Portrait de la collecte sélective au Québec en 2018

RECYC-QUÉBEC publiait en 2019 un nouveau **bilan de la collecte sélective**, basé sur les performances de l'année 2018 au Québec, puis comparées à celles de 2015 (bilan précédent). Voici quelques chiffres et faits importants.

26 CENTRES DE TRI AU QUÉBEC QUI REÇOIVENT LES MATIÈRES DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DE L'ENSEMBLE DES MUNICIPALITÉS.

772 000

TONNES DE MATIÈRES REÇUES AUX CENTRES DE TRI PROVENANT DE COLLECTÉS MUNICIPALES DES MATIÈRES RECYCLABLES : RÉSIDENCES + INDUSTRIES, COMMERCE ET INSTITUTIONS (ICI) DESSERVIES PAR LA COLLECTE MUNICIPALE.



x 96 500



x 14 250

114 000 TONNES DE MATIÈRES REJETÉES DANS LES CENTRES DE TRI

Ce qui représente 11,4 % des matières reçues, et une augmentation de 2,3 % par rapport à 2015 (91 000 tonnes).

Comment expliquer l'augmentation ? Trois mêmes raisons que les bilans précédents expliquent en partie ces rejets :

- > Opérations de traitement apportant le rejet de matières recyclables;
- > Présence de matières composées de papier ou de carton, de plastique, de verre ou de métal, mais non recyclables;
- > Matières résiduelles qui ne devraient tout simplement pas se retrouver dans la collecte sélective (vêtements, bois, couches souillées, restes de table, etc.)

Deux autres faits à noter :

- > Fermeture des marchés chinois provoquant pour certains centres de tri l'obligation de rejeter des matières faute de débouchés.
- > Devant des acheteurs qui exigent une qualité supérieure, une attention particulière doit être portée par les centres de tri pour diminuer les contaminants qui se retrouvent à travers les ballots de matières vendues.

Excellente nouvelle !

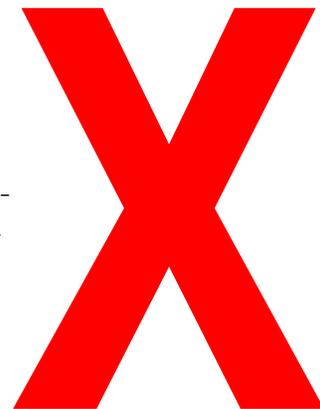
En 2019, près de **33 000 tonnes** de **contenants multicouches** (lait, jus, bouillon, etc.) ont été récupérées au Canada en vue du recyclage. Voilà qu'enfin une usine au Québec se lance dans le recyclage de cette matière. **Fibres Sustana** devient ainsi un acheteur local pour nos centres de tri. L'industrie du recyclage, et celle de l'alimentaire qui utilise ces contenants accueillent cette nouvelle avec enthousiasme !





NON, pas dans le bac !

Les centres de tri reçoivent bel et bien ces objets, que certains déposent dans leur bac de récupération. Plusieurs sont récupérables ou valorisables, mais pas via le bac bleu ! On se passe le mot : ces objets, entre autres, c'est non !



Ayons du respect pour nos centres de tri.

Force est d'admettre que la situation est encore problématique. Nos centres de tri reçoivent des matières qui n'ont pas leur place dans le bac. Revenons donc à la base.

Quoi mettre dans notre bac de récupération ?

Voici, par étape :

Question 1

Est-ce que l'objet est en papier, en carton, en verre ou en métal ? Si oui, passez à la question 2. Si la réponse est non, arrêtez-vous ici et ne mettez pas l'objet dans votre bac !

Question 2

Est-ce que l'objet – qui est de papier, carton, verre ou métal – est un contenant, un emballage ou un imprimé ? Vous répondez oui ? L'objet a alors fort probablement sa place dans le bac.



D'autres vérifications pourraient être nécessaires. Consultez le [mode d'emploi de Tricentris pour devenir un expert en la matière](#) et pour prendre les bonnes décisions. Ou tout simplement, utilisez cet excellent outil pour vous guider : [Ça va où.](#)

La Ville de Laval a créé en 2019 un outil de sensibilisation assez original. *Mets du respect dans ton bac* est une vidéo qui, en décembre dernier, comptait déjà plus de 1,5 million de vues. Ça vous dit quelque chose ? [Découvrez-la ici!](#)

Le marché de la seconde main : un des gestes responsables ayant le plus évolué.

Il suffit de naviguer sur les réseaux sociaux pour constater la place importante du marché de seconde main : annonces de biens usagés à vendre, d'autres à donner ou même à échanger. On y voit aussi fréquemment des gens à la recherche de biens usagés qui publient leurs demandes, lesquelles défilent dans nos fils d'actualité de médias sociaux. Même principe pour les prêts d'équipement ou d'outillage. Et c'est tant mieux!

D'ailleurs, L'Observatoire de la consommation responsable (OCR) a publié son **édition 2019 du Baromètre de la consommation responsable** (10e édition). L'organisme souligne que l'achat de vêtements de seconde main fait partie des 6 gestes responsables ayant le plus évolué ces 10 dernières années.

La consommation collaborative, vous connaissez?

Elle se fonde sur l'échange, la vente ou le don de biens ou de services entre particuliers. Elle inclut donc l'économie de la seconde main, mais également de nombreuses initiatives que nous avons vues émerger ces dernières années dans les domaines de l'hébergement (ex. : Airbnb), du transport (covoiturage), du partage alimentaire (jardins communautaires), et ainsi de suite. Gagnant en popularité, elle constitue une nouvelle forme d'économie.

L'indice Kijiji

Les chiffres révélés par l'Indice Kijiji pour l'année 2018 (publié en 2019) au Canada mènent à un constat général : le marché de la seconde main continue de gagner en popularité et prend une place significative dans les habitudes de consommation des Canadiens et des Québécois.

29 %

DES PRODUITS DE SECONDE MAIN ÉCHANGÉS (ACHAT ET VENTE/DON) SONT DES VÊTEMENTS, CHAUSSURES ET ACCESSOIRES DE MODE.

2,4 Milliards

D'OBJETS ONT CONNU UNE 2^E VIE EN 2018 GRÂCE AUX CANADIENS, POUR UNE VALEUR TOTALE DE 27,5 MILLIARDS \$ (1,23 % DU PIB ANNUEL AU CANADA).

78 %

DES QUÉBÉCOIS EN MOYENNE ONT PARTICIPÉ À L'ÉCONOMIE DE SECONDE MAIN EN 2018 POUR ACQUÉRIR ENVIRON 33 BIENS CHACUN EN UNE SEULE ANNÉE.

1307 \$

D'ÉCONOMIES EN MOYENNE ONT ÉTÉ RÉALISÉES PAR LES QUÉBÉCOIS AYANT PARTICIPÉ À L'ÉCONOMIE DE SECONDE MAIN.

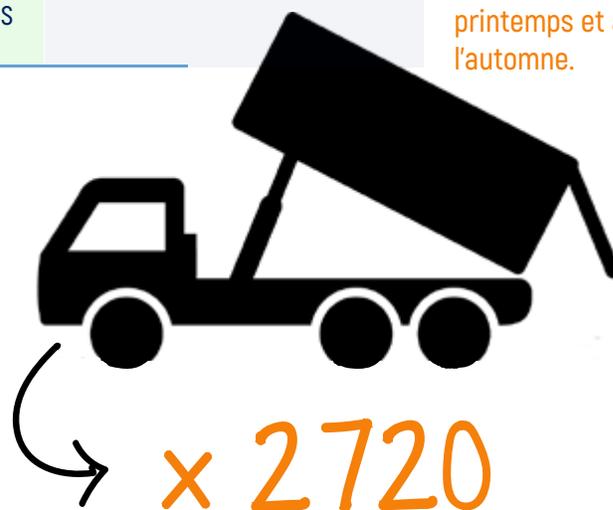
La GMR en chiffres sur le territoire de la MRC RDN en 2019

RÉDUIRE
RÉUTILISER
RECYCLER
VALORISER

L'effort collectif se traduit sur notre territoire par l'augmentation significative des quantités de résidus alimentaires (184,5 %) récupérés depuis 2016. Fait important : les cinq municipalités de la MRC RDN bénéficient maintenant de la collecte des matières citoyennes ont contribué en 2019 à la récupération de :



Résultat : **21763** tonnes de matières valorisées et détournées de l'élimination, soit l'équivalent de **2720** camions à déchets! Et ce, sans compter toutes les matières récupérées dans les entreprises et les institutions non desservies par la collecte sélective.

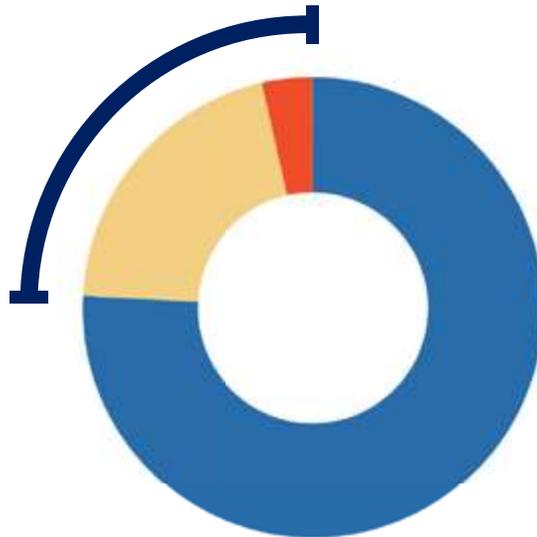


TADAM !

En 2019, la MRC RDN a dépassé le cap significatif des 20 000 tonnes de matières récupérées et valorisées (bacs bleus et bruns). Ça vaut le coup de le souligner ! Voici donc un aperçu de l'évolution des quantités de matières des collectes municipales (3 voies) sur tout le territoire.

14 447 t

DE MATIÈRES
RECYCLÉES +
VALORISÉES



2015

RECYCLABLES
12 329 t

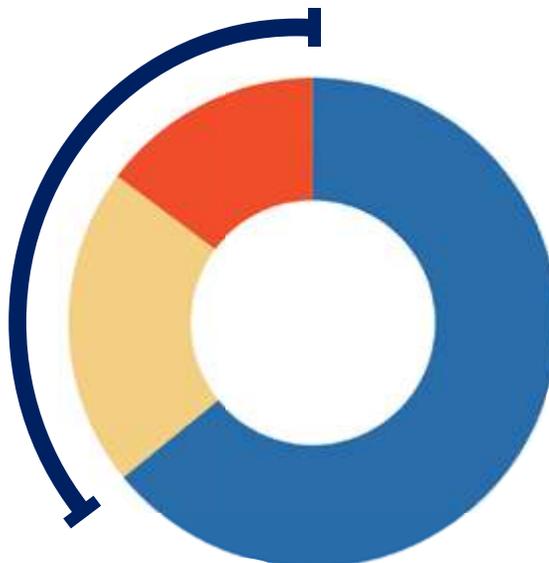
ORGANIQUES
2 118 t

DÉCHETS
45 371 t



23 163 t

DES MATIÈRES
PROVENANT DES
COLLECTES MUNICIPALES
SONT RECYCLÉES +
VALORISÉES



2019

RECYCLABLES
13 624 t

ORGANIQUES
9 539 t

DÉCHETS
41 104 t

↑ 350 %

DES QUANTITÉS DE
MATIÈRES ORGANIQUES
RÉCUPÉRÉES
PAR RAPPORT À 2015

↑ 60 %

DES QUANTITÉS DE
MATIÈRES RECYCLÉES +
VALORISÉES
PAR RAPPORT À 2015

↓ 10 %

DES QUANTITÉS DE
DÉCHETS
PAR RAPPORT À 2015

Moins de 700 kg par habitant : c'est réussi !

En 2018, la MRC RDN avait atteint la cible gouvernementale de moins de 700 kg de déchets par habitant. Résultat : **583 kg (1.5 gros bac)**, tous secteurs inclus (résidentiel, ICI, CRD). Encore mieux !

583 kg

DE DÉCHETS
PAR HABITANT
EN 2018

Des initiatives à souligner en 2019 sur le territoire

En 2019, la MRC RDN et ses partenaires, de même que les ICI œuvrant sur le territoire, ont réalisé des actions qui permettront d'améliorer la GMR. En voici deux de plus grande envergure.

1. PROJET ICI PHASE 2 : L'ACCOMPAGNEMENT ET LE SUIVI

En 2018, le déploiement de la phase 1 du projet d'amélioration de la performance en GMR des ICI avait permis de réaliser les plans d'action de 7 ICI du territoire de la MRC RDN provenant de divers secteurs d'activités.

En 2019, place à la phase 2 du projet, laquelle consiste à les accompagner et assurer le suivi des plans d'action. Ce sont 12 ICI qui, en 2019, ont bénéficié du soutien de la MRC RDN, en collaboration avec le conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRE Laurentides) et DDRDN.

L'accompagnement et le suivi ont mené à différentes réalisations :

Rencontres d'analyse de besoins et de suivi.

Accompagnement dans la démarche d'attestation au programme ICI ON RECYCLE + de RECYC-QUÉBEC.

Sensibilisation durant le processus, et ajustement de la méthodologie selon les situations.

Rencontres avec des fournisseurs de services en vue d'évaluer des solutions de remplacement.

Travail collaboratif avec les ICI participants.

Rédaction de plans de communication personnalisés.

Caractérisations des matières résiduelles.

Suivi de l'état d'avancement des plans d'action et du projet.

Évaluation de la problématique, des façons de faire de l'ICI et de la réceptivité des divers intervenants.

Recherches de solutions personnalisées et de modèles de référence à proposer.

Animation d'un kiosque de sensibilisation exposant le tri des matières et expliquant le cas de certaines matières problématiques retrouvées spécifiquement dans l'ICI concerné.

Recherche de nouveaux ICI pour participer au projet.

2. DES ÉCOCENTRES OPTIMISÉS

Lors de l'élaboration du PGMR 2016-2020, la MRC RDN et les municipalités ont fait un constat : l'écocentre régional (Saint-Jérôme) est opéré au maximum de sa capacité. L'espace du site est insuffisant et ne répond plus aux besoins grandissants des résidents.

Pour améliorer les services offerts et accepter de nouvelles matières, le PGMR prévoit donc la relocalisation de l'écocentre régional. Cette mesure a mené au plan d'optimisation du réseau des écocentres de la MRC RDN, visant non pas un, mais trois écocentres.

Trois écocentres à venir

En 2019, le plan d'optimisation a fait un grand bond. Des chantiers d'envergure sont en cours ou débiteront sous peu afin d'optimiser les trois écocentres visés : Prévost, Saint-Hippolyte et Saint-Jérôme. La MRC RDN est accompagnée pour ce projet par la firme Chamard stratégies environnementales (conception technique) et l'équipe d'ingénieurs de CIMA (plans et devis, surveillance).



Saint-Hippolyte
Chamard stratégies environnementales

2019-2020

- Conception des aménagements de Prévost, Saint-Hippolyte et Saint-Jérôme par Chamard stratégies environnementales.
- Élaboration des plans et devis par CIMA pour les sites de Saint-Hippolyte et de Saint-Jérôme; ceux de Prévost sont en cours.
- Appel d'offres pour la construction de l'écocentre de Saint-Jérôme lancé en janvier 2020.
- Début du chantier de Saint-Jérôme prévu pour le printemps 2020.
- Appels d'offres pour la construction des écocentres de Prévost et de Saint-Hippolyte prévus au printemps 2020.



Saint-Jérôme
Chamard stratégies environnementales

Les grandes orientations

Afin de relever les défis et de résoudre les problématiques liées à la gestion des matières résiduelles, la MRC RDN a élaboré les grandes orientations pour le territoire et fixé les objectifs à atteindre dans le cadre du PGMR 2016-2020. Les grandes orientations retenues, en ordre de priorité, sont les suivantes :

1

Améliorer la gestion de toutes les matières résiduelles générées sur le territoire selon la hiérarchie des 3RV-E.

2

Mettre en place des services de gestion des résidus de la CRD et de la matière organique.

3

Faciliter l'accès aux différents services de gestion des matières résiduelles.

4

Poursuivre l'optimisation de la gestion des matières recyclables du secteur résidentiel et du secteur des ICI.

5

Impliquer tous les générateurs dans la gestion des matières résiduelles sur le territoire.

6

Promouvoir les avantages environnementaux, sociaux et économiques d'une saine gestion des matières résiduelles.

7

Intégrer les principes du développement durable et de la lutte contre les changements climatiques dans la gestion des matières rési-

Atteindre les objectifs de la PQGMR

Pour chaque orientation retenue, des objectifs ont été établis par la MRC RDN pour guider les actions. Chacun a été élaboré en fonction de la réalité du territoire et de ce qui doit être mis en place, d'ici 2020, pour contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action 2011-2015 de la PQGMR. Pour chaque objectif, des mesures concrètes, réalistes et réalisables ont été priorisées par la MRC RDN. Elles reflètent les besoins sur le territoire, misent sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre, et dictent les

actions à réaliser dans les prochaines années. Plusieurs actions ont déjà été réalisées depuis 2016, certaines sont en cours, et d'autres sont à venir en 2020. Nous nous concentrons ici sur celles déjà accomplies, sur celles amorcées, celles en cours ou en continu tout au long du PGMR 2016-2020. Un **rapport de suivi complet** est déposé chaque année, lequel doit être approuvé par le MDDELCC.

ORIENTATION 1

Améliorer la gestion de toutes les matières résiduelles générées sur le territoire selon la hiérarchie des 3RV-E

4 OBJECTIFS

Suivre l'évolution de la GMR sur le territoire.

Assurer le suivi de la mise en œuvre du PGMR révisé.

Réduire la quantité des matières générées par habitant.

Réduire de 100 kg par habitant l'enfouissement des matières résiduelles par rapport à 2013.

RÉALISATIONS 2019

Le comité GMR poursuit la surveillance et le suivi de la mise en œuvre des actions prévues au PGMR.

En 2019, tous les écocentres du territoire de la MRC RDN ont implanté le service de récupération du polystyrène, sous forme rigide ou expansée (styromousse). Pour les détails : [Écocentres MRC RDN](#) + [Écocentre Saint-Colomban](#).

La MRC RDN et DDRDN continuent d'explorer les débouchés pour des matières non ou difficilement recyclables.

Une veille des développements dans le domaine de la GMR est assurée en continu par la MRC RDN pour demeurer à l'affût des nouveautés et des avancements. L'information est partagée avec les membres du comité GMR au besoin.

Les résidents peuvent déposer leurs [résidus domestiques dangereux](#) (RDD) - huiles, peinture, fluocompactes et matériel informatique - lors de certains événements familiaux. L'initiative se poursuivra en 2020.

La population est informée quant à l'avancement des actions prévues au PGMR par le biais du document des [réalisations 2018](#), disponible sur le site de la MRC RDN.

Quatre des cinq municipalités de la MRC RDN continuent d'offrir le programme de subvention de composteurs domestiques.

Conformément aux exigences du MDDELCC, le rapport de suivi annuel du PGMR a été produit pour l'année 2019 et transmis au Ministère. Il détaille l'avancement des mesures et actions prévues.

La MRC RDN a démarré en 2019 les procédures pour la révision du PGMR 2016-2020. Un échéancier prévisionnel de révision a été déposé au Conseil de la MRC, et les bilans nécessaires à la révision sont en cours d'élaboration.

ORIENTATION 2

Mettre en place des services de gestion des résidus de la CRD et de la MO

7 OBJECTIFS

Améliorer la récupération et le recyclage des résidus de la CRD.

Prévoir les actions pertinentes relatives au bannissement de l'élimination du bois.

Poursuivre la mise en place de la collecte de la MO pour le secteur résidentiel et les petits ICI assimilables (petits commerces et bureaux dont les types et quantités de matières sont semblables au secteur résidentiel).

Optimiser la récupération et la valorisation des boues municipales et de fosses septiques.

Encourager et soutenir les ICI non desservis par la collecte à mettre en place la récupération de la MO.

Prévoir les actions pertinentes relatives au bannissement de l'élimination de la MO.

Prendre les dispositions nécessaires au traitement optimal des résidus de la CRD et de la MO.

RÉALISATIONS 2019

Les municipalités de la MRC RDN travaillent à modifier la réglementation municipale afin d'interdire la présence de la MO dans les déchets. Cette réglementation suivra le plan gouvernemental de mise en œuvre du bannissement de l'enfouissement de la MO.

La MRC RDN, le CRE Laurentides poursuivent en 2019 avec la phase 2 du programme d'amélioration de la performance en GMR des ICI du territoire, visant notamment à les accompagner dans la mise en place la récupération de la MO.

Toutes les municipalités de la MRC RDN ont maintenant un programme de vidange des fosses septiques. En assurant le service aux résidences, l'objectif est de valoriser les boues municipales.

Les cinq municipalités de la MRC RDN offrent maintenant la collecte des matières organiques.

Les municipalités de la MRC RDN continuent d'offrir plusieurs collectes ponctuelles de résidus verts. Chacune des collectes est annoncée de façon à rejoindre les résidents et faire la promotion de ce geste responsable.

Un projet pilote de récupération des résidus de la CRD a été réalisé en 2019. Projet concluant, la récupération se poursuivra en 2020 à l'écocentre de Saint-Jérôme et à celui de la ville de Saint-Colomban. Il s'agit d'une action qui répond à un réel besoin et qui contribuera à l'atteinte des objectifs

Les municipalités travaillent à modifier les devis destinés aux fournisseurs de vidange des fosses septiques afin de s'assurer que les boues soient valorisées.

ORIENTATION 3

Faciliter l'accès aux différents services de GMR

5 OBJECTIFS

Améliorer les services offerts par les écocentres.

Faciliter le réemploi pour le secteur résidentiel.

Améliorer la récupération des matières résiduelles hors foyer.

Augmenter la récupération des encombrants à des fins de réemploi et de recyclage.

Augmenter la quantité et l'accessibilité des points de dépôt pour certains RDD.

RÉALISATIONS 2019

En 2019, le plan d'optimisation des écocentres a évolué. Il mènera à la construction de trois nouveaux bâtiments : Prévost, Saint-Hippolyte et Saint-Jérôme. Leur ouverture est prévue pour le printemps 2021. Voir page 9.

DDRDN continue d'être à l'affût des possibilités de détournement des matières pour le réemploi, le recyclage et la valorisation. Le but : accepter de nouvelles matières dans les écocentres selon les débouchés possibles.

DDRDN a poursuivi le développement du réemploi. Il représente une part importante des activités des écocentres et connaît un grand succès. Encore une fois en 2019, les revenus liés au réemploi étaient en forte hausse, soit 16 % par rapport à 2018. Il s'agit d'une augmentation de 52 % depuis 2016. DDRDN veille donc à l'amélioration en continu des possibilités de réemploi pour les citoyens.

Les municipalités de la MRC RDN continuent d'encourager les ventes-débarras et en font la promotion sur leur territoire via les réseaux sociaux, leur site Internet et divers outils de communication.

ORIENTATION 4

Poursuivre l'optimisation de la gestion des matières recyclables du secteur résidentiel et du secteur des ICI

5 OBJECTIFS

Augmenter les taux de récupération des matières recyclables.

Améliorer la qualité des matières recyclables récupérées.

Acquérir des connaissances sur la génération des matières résiduelles, y compris les ICI desservis par des entreprises privées.

Favoriser la récupération des matières résiduelles générées par les ICI.

Prévoir les actions pertinentes relatives au bannissement de l'élimination du papier et du carton.

RÉALISATIONS 2019

La MRC RDN prépare, pour 2020, un portrait régional des matières générées par les secteurs des ICI et de la CRD. Pour ce faire, la réalisation d'un inventaire est en cours.

Les municipalités ont poursuivi en 2019 la modification de la réglementation municipale visant à interdire la présence de papier et de carton dans les déchets.

Plusieurs matières non acceptées par la collecte sélective sont encore déposées par les résidents dans les bacs de récupération. Pour informer et sensibiliser la population, les municipalités ont poursuivi la diffusion de directives claires quant aux **matières acceptées ou non dans les bacs bleus**.

En phase 2 du projet en 2019, le service d'accompagnement des ICI mis en place par la MRC RDN, DDRDN et le **CRE Laurentides** pour les soutenir dans l'amélioration de leurs pratiques en GMR, a permis d'accompagner 12 ICI de secteurs d'activités variés.

La MRC RDN et les municipalités travaillent à favoriser l'**écologie industrielle** et la synergie de mutualisation (mise en commun). Elles continuent donc de soutenir les ICI dans le maillage entre entreprises afin qu'elles unissent leurs efforts en GMR et profitent des bénéfices qui en découlent.

ORIENTATION 5

Impliquer tous les générateurs dans la gestion des matières résiduelles sur le territoire

5 OBJECTIFS

Faire figure d'exemple à titre d'autorités locales et régionales relativement au respect de la hiérarchie des 3RV-E.

Inciter les secteurs ICI et CRD à mettre en place des pratiques respectant la hiérarchie des 3RV-E.

Promouvoir et faciliter la réduction à la source et le réemploi auprès de tous les générateurs.

Mettre en place des programmes d'ISÉ adaptés aux générateurs de tous les secteurs.

Développer la collaboration entre les instances locales et régionales et les secteurs ICI et CRD.

RÉALISATION 2019

En 2019, la MRC RDN a créé et diffusé un document de sensibilisation et d'éducation aux 3RV-E destiné au secteur agricole, ainsi qu'un répertoire des organismes œuvrant dans le réemploi et le recyclage sur le territoire.



ORIENTATION 6

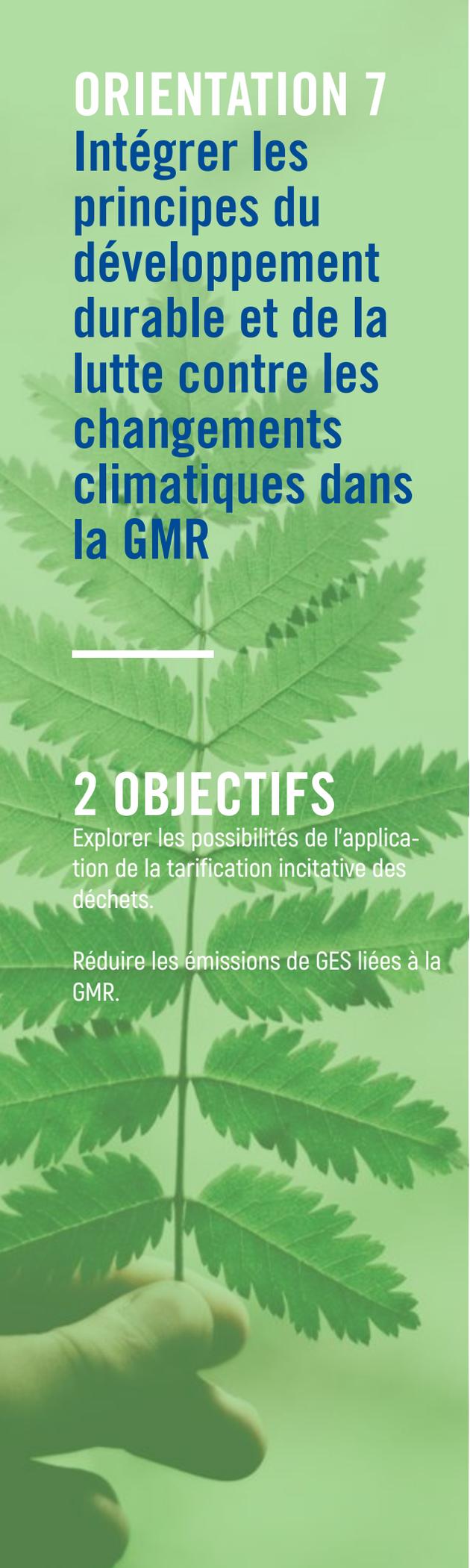
Promouvoir les avantages environnementaux, sociaux et économiques d'une saine GMR

1 OBJECTIF

Encourager les générateurs de matières résiduelles à améliorer leur performance en appliquant des mesures de renforcement positif.

RÉALISATION 2019

Toutes les municipalités offrent gratuitement du paillis et du compost issus du déchiquetage des branches et des collectes des résidus verts. C'est un bénéfice qu'en retire la population grâce au tri adéquat des matières, en plus de la réduction à la source résultant de cette pratique.



ORIENTATION 7

Intégrer les principes du développement durable et de la lutte contre les changements climatiques dans la GMR

2 OBJECTIFS

Explorer les possibilités de l'application de la tarification incitative des déchets.

Réduire les émissions de GES liées à la GMR.

RÉALISATION

Depuis 2016, les actions visent la réalisation d'autres objectifs. La MRC RDN et les municipalités demeurent à l'affût de la progression relative aux GES et de la tarification incitative. Des développements sont à venir dans le prochain PGMR.